

Oui, c'est vrai ! Il y a eu ce mardi au théâtre d'Orléans un événement très exceptionnel ! En cette année du 400^e anniversaire de la naissance de Molière, l'une de ses pièces a été présentée au Carré Saint-Vincent, à l'initiative de l'ATAO (Association pour le théâtre d'aujourd'hui à Orléans).

Pourquoi est-ce si exceptionnel ? Je vais vous le dire, en précisant qu'il ne s'agit pas du seul Molière !

Il y a, à Orléans, un Centre dramatique national (CDN). Je me suis beaucoup battu lorsque j'étais maire pour qu'il existât. Et nous l'avons obtenu du ministère de la Culture, avec le concours de la région et du département !

Que les Centres dramatiques nationaux présentent la création théâtrale contemporaine, c'est bien, c'est naturel, c'est justifié et j'y suis pleinement favorable. Qu'on ne me fasse donc pas dire le contraire !

Mais ils ont aussi un rôle de « passeurs ». Il leur revient aussi d'offrir à tous les spectateurs potentiels les œuvres théâtrales dans leur diversité !

Or, la présente directrice du CDN a choisi de quasiment exclure de ses programmes toutes les œuvres de ce qu'elle doit considérer comme étant « le patrimoine ».

Résultat, tous les auteurs de théâtre de l'humanité, depuis Eschyle jusqu'à Yasmina Réza sont quasiment exclus des programmes. Vous n'aurez pas la chance d'y retrouver Molière, Racine ou Corneille, ni Shakespeare, ni Marivaux, ni Beaumarchais, ni Musset, ni Goethe, ni Hugo, ni Feydeau, ni Claudel...ni personne. J'arrête là une liste qui pourrait être cinq ou dix fois plus longue !

...Et je me demande pourquoi !

Je pense à Jean Vilar, à tout le mouvement de la décentralisation de la culture et du théâtre voulu par André Malraux, à tous ces directeurs et metteurs en scène des CDN qui dans toute la France ont été - et sont - des « passeurs », qui s'évertuent d'offrir à toutes et à tous les œuvres du théâtre de tous les temps et de tous les horizons, quitte à les présenter « hors les murs »....

Je pense à tous ces grands metteurs en scène dont la qualité principale fut, et reste, la modestie, qui sont au service des textes, qui s'emploient à nous les faire goûter, savourer, jusqu'à chaque réplique, chaque mot, chaque syllabe. Je salue ces amoureux des textes, plus que d'eux-mêmes, qui s'emploient à les servir au lieu de s'obstiner à refaire lesdits textes, quitte à les défaire !

Et, encore une fois, je dis et redis que cela n'est nullement contraire à la création la plus contemporaine. En aucun cas. C'est complémentaire. Le théâtre est mouvant et vivant. Heureusement. Mais les œuvres dont nous héritons sont aussi tellement contemporaines. Oui, Molière nous parle encore et toujours !

Ces quelques lignes sont une bouteille à la mer d'un élu qui aimerait tant que toute la littérature

soit offerte à tous, car elle est une chance sans pareille !

Jean-Pierre Sueur

Ce texte de Jean-Pierre Sueur a donné lieu une [réponse de Bernard Thinat sur Mag'Centre](#). Jean-Pierre Sueur a tenu, à la suite de la publication de ce commentaire, à faire la mise au point suivante :

Je me dois de répondre à la prose de Bernard Thinat.

Celui-ci dénie le droit à un sénateur de s'exprimer sur le théâtre, mettant ainsi en cause la liberté d'expression, principe fondamental qui vaut pour toutes et tous, et pour les élus comme pour quiconque.

Il ajoute que dès lors qu'un élu s'exprime sur ce sujet, « *la censure n'est pas loin* », ce qui est un absurde, indigne et méprisable procès d'intention.

Si tel était le cas, les élus ne pourraient plus rien dire, ce qui serait injustifiable. Ils devraient se contenter de voter des subventions ou, pour les parlementaires, le budget de l'État qui permet le fonctionnement des Centres dramatiques nationaux (CDN), moyennant le respect d'un cahier des charges.

Bernard Thinat, de surcroît, semble n'avoir pas lu mon texte. J'y déclare, à deux reprises, mon total attachement à la création contemporaine. Cela ne l'empêche pas d'affirmer le contraire. Et pour justifier son assertion, il me soupçonne de ne pas avoir aimé un spectacle que je n'ai pas vu, et dont je ne pense donc rien ! On appréciera la subtilité de ce nouveau procès d'intention.

Bernard Thinat m'apprend qu'il y a trois salles au Carré Saint-Vincent. Je l'en remercie. Je me souviens même en avoir construit deux, avec mon cher adjoint à la culture, Augustin Cornu.

Il m'apprend qu'il y a une pluralité de structures. Comme j'ai pu obtenir la création du CDN et du Centre Chorégraphique National (CCN), je le remercie encore de cette information exclusive ! Il doit penser que j'ai oublié.

Il prêche finalement pour la complémentarité de la création contemporaine et de la représentation des œuvres de tous les temps, ce qui est exactement ce que j'ai écrit. Bernard Thinat, que la contradiction ne semble pas effrayer, s'échine donc, tout en partageant mon propos, à m'accuser sans produire le début du commencement d'un argument qui tienne debout.

Mais, après tout, qu'importe ! La liberté de la presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Jean-Pierre Sueur

Théâtre : un événement très exceptionnel à Orléans

Publication : vendredi 2 décembre 2022 10:00
